

UN CAS AUTOCHTONE D'INFECTION HUMAINE  
PAR *FASCIOLA HEPATICA*

Par le Docteur R. CROSTE

Chirurgien adjoint de l'Hôpital civil de Bayonne

Au mois de juillet 1928 le nommé L... d'Anglet, près Bayonne (Basses-Pyrénées), vient consulter le D<sup>r</sup> Gentilhe pour amaigrissement, anorexie, troubles digestifs et poussées d'entérite diarrhéique.

Pas d'antécédents pathologiques.

Pas de séjours aux colonies.

Les troubles observés et soignés par le D<sup>r</sup> Gentilhe allèrent en s'accroissant et près de trois mois après leur début, le malade présentait un ictère à marche rapide avec amaigrissement prononcé.

Urines contenant de nombreux pigments biliaires.

Bientôt la fièvre s'allume et le malade présente des exacerbations vépérales à 40°.

Cinq ou six jours après le début de la fièvre, le D<sup>r</sup> Gentilhe l'amène voir le D<sup>r</sup> Lafourcade qui conclut à une angiocholite avec obstruction du cholédoque et décide de drainer la voie biliaire principale.

Intervention, avec incision du cholédoque : aucun écoulement biliaire, le chirurgien cathétérise alors le canal hépatique et la sonde ramène un fragment, d'aspect de muqueuse enroulée comme une oublie minuscule.

Déposé sur une compresse, il semble que ce lambeau muqueux a de légères contractions ; déroulé, il ne tarda pas à montrer l'aspect cordiforme d'une douve du foie (*Fasciola hepatica*, Linné) (1).

Malgré le drainage, aucun écoulement de bile ne se produisit, et le malade dont les canaux biliaires devaient être farcis de douves, mourait 48 heures après l'intervention, toujours ictérique et présentant une température de 40°.

La famille, interrogée, put dire que le malade avait l'habitude d'aller chercher dans les marais des environs du cresson sauvage et qu'il le consommait cru.

(1) Détermination confirmée par le prof. E. Brumpt.

Le D<sup>r</sup> Gentilhe d'Anglet fit une enquête chez les bouchers de la région qui lui montrèrent des canaux biliaires de moutons du pays et surtout des régions des montagnes basques farcis de trématodes.

Les moutons de provenance étrangère sont indemnes et non parasités.

Le malade a dû être infecté par des cercaires provenant de limnées, très abondantes dans les marais du pays basque où les trématodes accomplissent le cycle habituel de leur évolution.

---